

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT GDB

U11 à U13 Garçons et U11 à U14 Filles



District de la
Nièvre de
football

Saison 2026-2027

~~ CPD n°1 ~~



Date : Jeudi 15 octobre 2026

RDV : 18h15 (encadrement)
18h30 (joueurs)

Lieu : MARZY (stade municipal)

Début : 18h45 - **Fin** : 20h00

Responsables : Sébastien LEMERCIER et Quentin DEVOUCOUX

Encadrement : Anthony ARCHAMBAULT, Kyliann BELLINCK, Bastien DELARUE, Fabrice LIGER et Tom VASSE

Convocations : 22 gardiens de but (dont 1 fille)

	CLUB / ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	AFGP 58	ATASSI	SYRINE	10/04/2016
2	AFGP 58	BOURAHLI	ELOI	02/09/2015
3	AFGP 58	BURLIER	LENY	19/11/2014
4	AFGP 58	DE SAINT RAPT	MAEL	17/03/2014
5	AFGP 58	MEGE	LENY	05/11/2015
6	AS SAINT ELOI	GESQUIERE	KIERAN	05/10/2014
7	ASA VAUZELLES	GENEST	NATHAN	18/03/2015
8	ASA VAUZELLES	HACBART	ENZO	08/06/2015
9	ASA VAUZELLES	PELLE	ADEL	15/03/2014
10	CS CHÂTILLON EN BAZOIS	LEMOINE MAZE	ELLIOTT	20/09/2016
11	DECIZE FC	BONNOT	ALRIC	01/07/2016
12	DECIZE FC	MEDIOUI	NAIL	09/11/2014
13	FC ALLIGNY / ST AMAND EN PUISAYE	MAKAROF PARVAIX	MILO	19/03/2016
14	JS MARZY	LUZCYSZYN	MATHEO	07/12/2016
15	JS MARZY	PICAUD BAPTISTA	NOAH	19/06/2016
16	JS MARZY	VANNIER	NOAH	03/06/2014
17	UCS COSNE	ACHAHBAR	ISAAC	06/03/2015
18	UCS COSNE	PINTA	JOHN	11/02/2016
19	UCS COSNE	PLANTIER	CORENTIN	04/07/2014
20	US COULANGES	ARSLAN	EYMEN	31/05/2014
21	US COULANGES	GUIMARD	HUGO	19/11/2015
22	US COULANGES	LECOUTRE	ROMAIN	22/05/2014

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).